

ANNEXE À LA PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE « LIBERTÉ » UNITÉ DE COMPTE DU CONTRAT CONSTITUÉE PAR UN FONDS INTERNE DÉDIÉ LIÉ À PLUSIEURS CONTRATS FRANCE

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

UNITE DE COMPTE CONSTITUEE PAR UN FONDS INTERNE DEDIE LIE A PLUSIEURS CONTRATS

Entreprise contractante : Utmost Luxembourg S.A., société anonyme d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois

Siège Social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg No. B37604

Utmost Luxembourg S.A. intervient en libre prestation de services communautaire depuis le Luxembourg et est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances

Tel : +352 34 61 91-1 - Télécopie : +352 34 61 90 - site Internet www.utmostinternational.com

Tous les termes figurant en majuscules dans le cadre de la présente Annexe à la Proposition d'Assurance valant Note d'Information ont la signification qui leur est donnée aux articles « Interprétation » et « Définitions » des Conditions Générales du Contrat.

Numéro de la Proposition d'Assurance valant Note d'Information correspondant à un n° de Contrat réservé / Numéro de Contrat

Conformément à la Lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances relative aux règles d'investissement pour les produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement du 24 mars 2015 (« Circulaire 15/3 »), dans des cas exceptionnels, plusieurs contrats souscrits par le même Souscripteur ou par plusieurs Souscripteurs unis par le mariage ou des liens familiaux étroits peuvent être liés à un seul Fonds Interne Dédié.

Les caractéristiques principales de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié (« Fonds Interne Dédié ») lié à plusieurs Contrats sont décrites au III./ ci-après.

La présente Annexe comprend :

- › l'identification du Fonds Interne Dédié et l'opération envisagée (I./),
- › les déclarations relatives au profil d'investissement du Souscripteur (II./),
- › les caractéristiques principales de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats sélectionnée par le Souscripteur (III./).

Si le Souscripteur entend, soit à la souscription, soit en cours de Contrat, que des investissements soient réalisés au titre de son Contrat dans des Actifs Sous-Jacents présentant des risques spécifiques tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs et des fonds de fonds alternatifs/fonds immobiliers, des produits d'investissement liés à des crypto-monnaies, des produits dérivés (y compris des opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture et des produits structurés liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé, il doit compléter et signer la partie relative aux Investissements Spécialisés de la Proposition d'Assurance valant Note d'Information ou le cas échéant la notice relative aux Investissements Spécialisés.

I. IDENTIFICATION DU FOND INTERNE DEDIE ET OPERATION ENVISAGEE

Identification du Fonds Interne Dédié

Nouvelle souscription :

Le présent document constitue une Annexe à la Proposition d'Assurance valant Note d'Information. Cette Annexe concerne la création, dans le cadre d'une nouvelle souscription, d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié mentionné ci-dessus et est défini dans le présent document.

Versement de Prime complémentaire :

Le présent document est à joindre au formulaire de versement de Prime complémentaire. Cette Annexe concerne la création, dans le cadre de l'opération susmentionnée, d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié mentionné ci-dessus et est défini dans le présent document.

Arbitrage :

Le présent document est à joindre au formulaire d'arbitrage. Cette Annexe concerne la création, dans le cadre de l'opération susmentionnée, d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié mentionné ci-dessus et est défini dans le présent document.

II. DECLARATIONS RELATIVES AU PROFIL D'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur confirme par la présente avoir pris connaissance du Profil d'investissement qui lui correspond (défini par le Distributeur autorisé ou par l'Assureur) et l'Assureur lui recommande d'opter pour une Stratégie d'Investissement correspondant à son Profil d'investissement.

En cas de changement de la Stratégie d'Investissement, le Souscripteur consent expressément à compléter un nouveau Questionnaire d'investissement.

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'UNITE DE COMPTE CONSTITUEE PAR UN FONDS INTERNE DEDIE LIE A PLUSIEURS CONTRATS

Le Souscripteur souhaite créer un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats souscrits par le même Souscripteur ou par plusieurs Souscripteurs unis par le mariage ou des liens familiaux étroits tels que prévus par la Lettre Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.

L'acceptation de la Proposition d'Assurance valant Note d'Information ou du formulaire d'opération et de la présente Annexe par l'Assureur vaut formalisation de l'information du Souscripteur sur les caractéristiques principales de l'Unité de Compte sélectionnée constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats.

La présente Annexe ne constitue pas un document promotionnel, les informations qui y sont contenues sont fournies conformément aux obligations légales du Code des assurances français et de la Lettre Circulaire 15/3, le tout afin d'aider le Souscripteur à comprendre en quoi consiste un investissement dans une Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats et quels risques y sont associés. Il est recommandé et conseillé au Souscripteur de prendre connaissance de la présente Annexe pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans l'Unité de Compte.

La partie III./ de l'Annexe constitue une synthèse des principales caractéristiques de l'Unité de Compte constituée par le Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats.

Le Souscripteur comprend et accepte que :

- › toute demande de changement du Fonds Interne Dédié, comme un changement de la Stratégie d'Investissement, un changement de Banque Dépositaire, de Gestionnaire, doit être conjointement demandée et signée par tous les Souscripteurs dont les Contrats sont investis dans le Fonds Interne Dédié au moment de la demande ;
- › pour chaque Contrat, le Souscripteur du Contrat a le droit de solliciter des désinvestissements partiels ou total du Fonds Interne Dédié sans en informer les autres Souscripteurs dont les Contrats sont investis dans ce Fonds Interne Dédié ;
- › l'Assureur ne peut dans aucun cas fournir des informations sur les opérations demandées par un Souscripteur (comme notamment une renonciation au Contrat, un rachat partiel ou total) ou les opérations exécutées par l'Assureur (comme notamment un dénouement suite à un décès de l'Assuré) sur un Contrat investi dans le Fonds Interne Dédié aux Souscripteurs des autres Contrats investis dans ce Fonds Interne Dédié, conformément à l'article 300 de la loi Luxembourgeoise du 7 décembre 2015, telle que modifiée.

1. UNITÉ DE COMPTE CONSTITUÉE PAR UN FONDS INTERNE DÉDIÉ LIÉ À PLUSIEURS CONTRATS

Nouveau Fonds Interne Dédié (gestion discrétionnaire)

Prime brute allouée
 (min. 125.000 EUR par Fonds ou 250.000 EUR si cet investissement est le seul du Contrat)

Devise de référence du Fonds ¹

Gestionnaire

Adresse

Frais de gestion financière^{2,3} %

Voir annexe

Banque Dépositaire

Adresse

› Stratégie d'Investissement : Option 1

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du Fonds. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)
Espèces	90	100
Obligations et investissements de type obligataire		
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs ^{**}	0	0

<input type="checkbox"/> Modéré	<p>Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Equilibré	<p>Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du Fonds inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100
Actions et investissements de type actions	0	30
Investissements alternatifs**	0	10

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100
Actions et investissements de type actions	0	65
Investissements alternatifs**	0	35

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100
Actions et investissements de type actions	0	80
Investissements alternatifs**	0	55

<input type="checkbox"/> Agressif	Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du Fonds soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.		
	Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
	Espèces	0	100
	Obligations et investissements de type obligataire		
	Actions et investissements de type actions	0	100
	Investissements alternatifs**	0	100

* Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

** La « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

Stratégie d'Investissement différente (définie sur un document séparé dûment daté et signé incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR⁴), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR⁴).

En cochant cette case, le Souscripteur confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR⁴) ou à l'annexe III du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR⁴) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

› Stratégie d'Investissement : Option 3

Stratégie d'Investissement personnalisée

La Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié prévoit des allocations d'actifs type généralement utilisées par un Gestionnaire. Les pourcentages d'allocation indiqués ci-après entre types d'actifs sont indicatifs, le strict respect de ces allocations étant impossible en raison des modifications de valorisation des Actifs Sous-Jacents.

CLASSES D'ACTIFS	MINIMUM ET MAXIMUM EN %
Liquidités/Fonds marché monétaire	Entre 0 et <input type="text"/> %
Actions/Fonds actions	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Obligations/Fonds obligataires	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Investissements alternatifs/Fonds immobiliers ⁵	Entre 0 et <input type="text"/> %
Produits non cotés/Fonds de placement privé ⁶	Entre 0 et <input type="text"/> %

¹ Si différent de la devise du Contrat.

² La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

³ Déterminés par an sur la Valeur Atteinte du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Gestionnaire pendant toute la durée du Fonds.

⁴ SFDR - Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

⁵ Ce type d'investissement n'est possible que si le Souscripteur donne son accord exprès et préalable. Dans ce cas, il convient de compléter et signer la Notice relative aux Investissements Spécialisés.

⁶ L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans ce type d'actifs.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'UNITÉ DE COMPTE CONSTITUÉE PAR UN FONDS INTERNE DÉDIÉ LIÉ À PLUSIEURS CONTRATS À CRÉER

CODE ISIN	LIBELLÉ	SOCIÉTÉ DE GESTION	INDICATEUR DE RISQUE DE L'UNITÉ DE COMPTE (SRI) : 1 (FAIBLE) À 7 (ÉLEVÉ)	PERFORMANCE BRUTE DE L'UNITÉ DE COMPTE (A)		PERFORMANCE NETTE DE L'UNITÉ DE COMPTE (A-B)		FRAIS DE GESTION DU CONTRAT (C)	FRAIS TOTAUX (B+C) DONT FRAIS RÉTROCÉDÉS (TAUX DE RÉTROCESSIONS DE COMMISSIONS)	PERFORMANCE FINALE (A-B-C)	
				Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5)*	Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5)*			Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5)*
Autres											
Non applicable			Non applicable	Non disponible		% (dont frais rétrocédés non disponibles)		Non disponible	%	% (dont frais rétrocédés non disponibles)	

L'Assureur attire l'attention du Souscripteur, sur le fait que certaines informations relatives à l'Unité de Compte requises dans le tableau ci-dessus sont manquantes, au motif que l'Assureur, en tant que compagnie d'assurance luxembourgeoise distribuant en libre en prestation de service, est tenu au respect des dispositions d'information du Souscripteur régies par le Code des assurances français mais dans le cadre des règles régissant les Unités de Compte, lesquelles relèvent du droit du pays du siège social de la compagnie d'assurance.

* Veuillez noter qu'en l'absence d'ancienneté suffisante, ces indications sont données sur la durée d'existence de l'Unité de Compte.

3. RESPONSABILITÉ DE L'ASSUREUR

La responsabilité de l'Assureur ne peut être engagée que sur la base d'informations contenues dans la présente Annexe qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes.

4. DÉCLARATIONS ET ACCEPTATIONS SPÉCIALES DU SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur est informé et accepte expressément :

- › Désignation du Gestionnaire et/ou de la Banque Dépositaire :
 - › que l'Assureur dispose à tout moment et en toute hypothèse de la faculté discrétionnaire et sans préavis de résilier le mandat du Gestionnaire et/ou de la Banque Dépositaire et de les remplacer, le tout sans avoir à recueillir l'accord préalable du Souscripteur,
 - › d'être seul responsable de toutes les conséquences résultant du choix du Gestionnaire et/ou de la Banque Dépositaire désigné(s) ci-dessus pour l' Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats,
 - › de supporter tout risque lié à la négligence, la fraude, la défaillance de tout Gestionnaire et de toute Banque Dépositaire désigné(s) par ses soins situé(s) hors ou dans l'EEE (en particulier les risques de redressement ou de liquidation judiciaire) ainsi que tout risque lié à une mesure de blocage ou d'exécution ayant pour objet les Actifs Sous-Jacents d'une Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié. Tous les Frais d'intervention susceptibles d'en résulter suite notamment à des injonctions judiciaires ou administratives seront à la charge du Souscripteur,
 - › qu'en cas de manquement constaté et persistant, suivant une mise en demeure restée sans effet et une information préalable du Souscripteur, l'Assureur disposera de la faculté d'intervenir dans la gestion financière d'une Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats.
- › Agrément de tout Gestionnaire/Banque Dépositaire :
 - › que l'Assureur désigne le Gestionnaire et garde indemne l'Assureur contre toutes pertes éventuelles résultant de la gestion des Actifs Sous-Jacents liés au Fonds Interne Dédié,
 - › que suivant leur agrément l'Assureur notifiera au Gestionnaire ainsi qu'à la Banque Dépositaire la présente Annexe à la Proposition d'Assurance valant Note d'Information régularisée par le Souscripteur. En cas de modification par l'Assureur de ladite Annexe la note de synthèse financière reprenant les modifications opérées dûment signée par le Souscripteur.

› TVA

- › que les prestations du Gestionnaire ainsi que celles de la Banque Dépositaire sont soumises à la TVA (ou tout impôt équivalent) et se verront ainsi appliquer le taux correspondant.

› Stratégie d'Investissement :

- › être responsable du choix de la Stratégie d'Investissement, accepter les risques encourus et comprendre que le Contrat n'offre aucune garantie de rendement. L'Assureur n'est pas responsable de la performance de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats ainsi que de toute perte éventuelle pouvant survenir,
 - › comprendre que les Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats demeurent la propriété exclusive de l'Assureur et que ni le Souscripteur ni aucune personne liée directement ou indirectement au Souscripteur ne dispose d'un quelconque droit de contrôle sur ceux-ci,
 - › comprendre que les dépôts en liquidités détenus auprès de la Banque Dépositaire désignée sont soumis au risque que cette dernière puisse manquer à son obligation de restituer le dépôt. Ce risque est supporté par le Souscripteur,
 - › que l'investissement par le Gestionnaire dans les Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats en fonction de la Stratégie d'Investissement déterminée par le Souscripteur ne sera effectif que suivant l'expiration du délai de renonciation, et en cas de modification par l'Assureur de ladite Annexe à la Proposition d'Assurance valant Note d'Information, que suivant la communication au Gestionnaire par l'Assureur de l'original de la note de synthèse financière dûment signée par le Souscripteur,
 - › que seul l'Assureur est habilité à donner des instructions au Gestionnaire, le Souscripteur s'interdisant de s'immiscer dans la gestion financière du Contrat et à donner directement ou indirectement des instructions au Gestionnaire et/ou à la Banque Dépositaire,
 - › que toutes les opérations de gestion et de dépôt relatives aux Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats investie devront à tout moment respecter tant les prescriptions de la présente Annexe que les dispositions légales et réglementaires du Grand-Duché de Luxembourg relatives aux produits d'assurance investis dans des Fonds Internes Dédiés,
 - › qu'en cas de modification des dispositions légales ou prudentielles luxembourgeoises, s'il s'avérait requis de modifier la Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats, l'Assureur en informera dans les meilleurs délais le Souscripteur qui disposera de soixante (60) jours pour prendre toute décision nécessaire afin de se conformer aux prescriptions nouvelles de la réglementation,
 - › accepter que le choix de la Stratégie d'investissement d'un Fonds Interne Dédié lié à plusieurs Contrats sera identique pour chaque Souscripteur investissant dans cette Unité de Compte.
- › Risques associés à un rachat anticipé du Contrat : le fait qu'un rachat total ou partiel du Contrat qui serait effectué de manière anticipée par rapport à l'horizon d'investissement initial du Souscripteur est de nature à entraîner des risques à la fois sur le plan :
- › fiscal, dès lors que la fiscalité susceptible de s'appliquer en cas de rachat du Contrat est fonction de sa durée et est optimale au-delà de huit ans (voir à ce titre l'article de la Proposition d'Assurance valant Note d'Information relatif aux principales caractéristiques fiscales du Contrat),
 - › de la performance financière, le risque de perte étant accru en cas de modification de l'horizon d'investissement pouvant déterminer l'allocation d'actifs.
- › Modification de la Stratégie d'Investissement : qu'il est susceptible de solliciter la modification de la Stratégie d'Investissement au titre de chaque Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié sélectionnée. Dans cette hypothèse, l'Assureur communiquera au Souscripteur une nouvelle note de synthèse financière sur les informations caractéristiques principales l'Unité de Compte sélectionnée constituée par un Fonds Interne Dédié dont la Stratégie d'Investissement aura été modifiée.

Souscripteur 1



Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur 2



Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire



Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.